



58^e session du Conseil des droits de l'homme

Point 3 de l'ordre du jour

Dialogue interactif avec la Rapporteuse spéciale sur le droit humain à un environnement propre, sain et durable

Genève, le 14 mars 2025

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse remercie la Rapporteuse spéciale pour son rapport et lui souhaite la bienvenue à son premier dialogue interactif avec ce Conseil. En tant que membre du « core group » sur le droit à un environnement sain, nous nous réjouissons d'une collaboration constructive tout au long de son mandat.

Comme le souligne le rapport, un océan en bonne santé est fondamental tant pour l'équilibre écologique mondial que pour la jouissance des droits de l'homme. Bien que la Suisse soit un pays enclavé, elle accorde une grande importance à la protection de l'océan et de la biodiversité marine. Fondée sur sa stratégie maritime, elle s'engage en faveur du développement durable écologique, économique et social de l'océan. Celle-ci souligne notamment l'importance des droits de l'homme en mer et vise à protéger les droits des gens de la mer à un emploi décent.

Par ailleurs, la Suisse applique le principe de précaution en matière d'exploitation minière des grands fonds marins et soutient un moratoire sur ces activités jusqu'à ce

que des connaissances scientifiques permettent d'évaluer pleinement leurs risques. Ce moratoire reflète le principe de solidarité intergénérationnelle, garantissant un océan sain pour les générations futures.

Madame la Rapporteuse spéciale, comment pouvons-nous promouvoir efficacement une approche intégrée, cohérente et fondée sur les droits de l'homme au sein des organisations intergouvernementales actives dans la gouvernance des océans ?

Je vous remercie.